

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE
lors de l'inauguration de l'IRES.

(22 Novembre 1982)

Messieurs les présidents
Messieurs les secrétaires généraux,
Mesdames, Messieurs,

Depuis que j'occupe les fonctions de
Premier Ministre, il m'a été donné l'occasion de
participer à de nombreuses inaugurations. Je voudrais
vous dire que celle-ci me procure un plaisir exception-
nel. A la différence d'autres réalisations,
elle a un caractère tout à fait particulier.
Pour parler clair, je dirais qu'une manifestation
comme celle qui nous rassemble aujourd'hui n'était
pas envisageable avant le 10 mai 1981 !

Vous avez bien voulu rappeler, Monsieur
le Président, l'intérêt que j'ai toujours manifesté
pour votre projet et mon souci constant de le faire
aboutir, dans le respect bien sûr de l'indépendance
de votre organisme et des centrales syndicales qui

y sont associées.

Le mouvement ouvrier français a une histoire riche et longue. Le gouvernement en est l'héritier. Cette histoire non seulement je la connais mais je la respecte. Le pluralisme syndical que nous connaissons aujourd'hui résulte de cette démarche. Il est l'une des originalités de la société française.

Lorsque nous avons pris en charge la responsabilité du gouvernement, nous avons dû définir une attitude face à cette situation. Devions nous travailler de préférence avec telle ou telle organisation, au nom d'un passé commun ou d'affinités d'analyses ? Nous ne l'avons pas pensé.

Le gouvernement est celui de la France. Il doit travailler et dialoguer avec l'ensemble des organisations dont les citoyens de notre pays se sont dotés.

Il existe donc à nos yeux, un seul mouvement syndical qui comprend plusieurs organisations. Entre elles, nous n'avons pas à choisir. Elles sont nos interlocuteurs, toutes au même titre.

.../...

Ce front syndical j'espère d'ailleurs qu'au fur et à mesure que nous avancerons il pourra gagner en cohérence et donc en force. C'est en effet la meilleure voie pour éviter les pièges de la surenchère ou des corporatismes.

Je viens de rencontrer, une nouvelle fois, la semaine dernière et ce matin même, les représentants des organisations syndicales. Ces échanges me semblent indispensables dès lors que des décisions importantes sont à prendre en matière de politique économique et sociale.

A l'occasion de nos entretiens, le gouvernement et les organisations de travailleurs ont, très clairement, exprimé leur profond attachement à la politique contractuelle.

Elle est d'autant plus difficile à mettre ^{en œuvre} ~~mettre en œuvre~~ aujourd'hui que nous nous préoccupons de lui donner un contenu concret. Car les mots ne suffisent pas. Au travers des difficultés que rencontre aujourd'hui l'assurance chômage, au travers des péripéties des négociations salariales, les organisations syndicales comme le gouvernement ne cessent ^{d'agir} ~~de mettre tout en œuvre~~ pour que la négociation, la libre discussion, le contrat, demeurent la règle dans les relations sociales.

C'est l'ambition des lois sur les droits des travailleurs.

C'est l'objet des efforts que nous déployons - en dépit des réactions du patronat - pour sauvegarder le caractère paritaire de l'UNEDIC.

C'est la raison de notre volonté de respecter l'autonomie des régimes de retraites complémentaires.

C'est l'objectif des efforts effectués de part et d'autre pour aboutir à des accords salariaux dans la fonction publique et dans les entreprises publiques. Et je me réjouis de voir, en ce qui concerne la fonction publique, que plusieurs signatures importantes sont déjà acquises.

C'est le signe qu'en dépit des difficultés, dûes notamment à l'aggravation de la crise économique mondiale, la politique contractuelle non seulement demeure mais, ~~même~~ elle s'approfondit. Ce n'est plus seulement la façade d'hier, c'est un véritable débat au fond, entre interlocuteurs responsables.

Et c'est justement parce que nous croyons à la politique contractuelle et que nous entendons lui donner un contenu, qu'il nous est

apparu nécessaire que tous les négociateurs puissent disposer des éléments de documentation et de recherches indispensables. Plus nous travaillerons sur des dossiers précis, sur des références communes, plus les accords qui seront signés entre les partenaires sociaux pourront être nombreux et solides.

Il y va de l'intérêt du pays tout entier et c'est pourquoi j'ai tenu à ce que l'institut de recherche économique et sociale puisse voir le jour.

On a souvent évoqué, pour le regretter, le quasi monopole de l'administration sur l'information et sur les études économiques et sociales. Il est vrai qu'en France, très peu d'organismes extra-administratifs disposent de moyens suffisants pour acquérir une audience nationale. Cet exemple est une illustration parmi bien d'autres du retard des relations sociales en France par rapport à la situation qui existe dans la plupart des grands pays industriels.

Dans le domaine aussi de l'information économique et sociale, le pluralisme doit être la règle. Il n'est pas sain, en effet, que les divers acteurs de la vie économique et sociale soient contraints de puiser dans les seules informations rassemblées par la puissance publique

.../...

et d'utiliser de façon exclusive les services d'études qu'elle a constitués.

L'administration a ses besoins propres, qui ne coïncident pas toujours avec ceux des autres agents économiques. Quels que soient la compétence et les moyens dont disposent les équipes du secteur public, je suis convaincu que l'expérience et la pratique des experts et des représentants des forces sociales sont des éléments d'enrichissement essentiels dans ce domaine.

Cette entreprise de démocratisation de l'information et des études économiques, il revenait à un gouvernement de gauche de la mettre en oeuvre. Vous l'avez souligné, c'est chose faite aujourd'hui Monsieur le Président.

Certes, le pluralisme ne peut s'appliquer de la même façon aux différents maillons de notre système d'information. Celui-ci comporte des éléments lourds, comme par exemple la collecte statistique de base ou les synthèses de comptabilité nationale. Ces opérations exigent des moyens très

.../...

importants que seule la puissance publique peut réunir. Ce qui compte c'est que les options prises en la matière puissent être discutées, que les données recueillies et les travaux réalisés soient mis à la disposition des parties prenantes.

Dans cet esprit, notre objectif consiste à favoriser systématiquement le rapprochement des services d'étude publics et des utilisateurs potentiels. Cette coopération sur des opérations lourdes est particulièrement nécessaire au niveau local où les besoins d'information, déjà importants et imparfaitement couverts, seront encore amplifiés par la décentralisation.

En revanche, le pluralisme doit s'exprimer pleinement pour les opérations plus légères, notamment pour les études et les recherches. Il s'agit là d'un facteur essentiel pour l'enrichissement et la démocratisation du dialogue économique et social. Dans cette optique, le lancement de l'IRES revêt un caractère exemplaire.

.../...

Exemplaire parce que, ainsi que vous l'avez souligné Monsieur le Président, l'IRES est au service de l'ensemble des organisations syndicales de travailleurs. Ai-je besoin de dire combien je me réjouis de cette démarche commune ?

En acceptant de travailler ensemble, les organisations syndicales montrent, qu'au delà de leurs différences, elles se reconnaissent une vocation commune. Une telle démarche me semble particulièrement prometteuse pour l'avenir.

Le gouvernement, de son côté, est décidé à permettre le développement de votre institut. Déjà, il vous a fourni des locaux. Leur situation géographique, à proximité d'une avenue prestigieuse, n'est traditionnellement pas familière aux syndicalistes. Elle me semble toutefois conforme aux besoins de tous.

Dans le contexte budgétaire que vous connaissez, le gouvernement a, en outre, attribué à l'IRES une subvention importante

.../...

pour le démarrage de l'Institut en 1982. Le projet de loi de Finances pour 1983 marque la poursuite de cet effort.

Il me paraît naturel que les subventions publiques constituent la source privilégiée de financement de votre institut, même si dans les prochaines années le développement de vos relations avec les collectivités locales, avec les entreprises et l'économie sociale doit vous permettre de diversifier vos ressources.

Pour que l'Institut puisse jouer pleinement son rôle, il importe qu'il puisse bénéficier de l'expérience de l'administration, d'un accès facile aux sources d'information ainsi qu'aux principaux instruments d'analyse et de prévision. Le développement des banques de données est en train de modifier profondément le mode d'utilisation de l'information économique et sociale. Nous avons prévu que l'institut bénéficie de conditions avantageuses pour accéder à la "banque de données macroéconomiques" de l'INSEE, qui est appelée à devenir

.../...

un instrument de diffusion indispensable. Par ailleurs, l'institut pourra accéder, dans des conditions privilégiées, à définir par conventions, aux grands modèles macroéconomiques construits par l'administration.

Outre ses activités d'études, l'institut jouera ainsi un rôle important de relais dans la diffusion de l'information et des simulations économiques vis-à-vis des organisations syndicales. Ainsi se trouvera diminuée la distance entre les sources d'information et les partenaires sociaux.

Vous m'avez demandé, Monsieur le Président, la mise à disposition d'un nombre limité de cadres de l'administration économique pour renforcer votre potentiel d'analyse. Je suis tout à fait favorable à cette mesure et j'ai demandé aux départements ministériels concernés d'étudier, dans les meilleurs délais, les modalités de ces mises à disposition.

Vous le voyez le gouvernement est prêt à favoriser tout ce qui permettra un meilleur dialogue social et donc une authentique politique contractuelle.

.../...

Mais, puisque j'évoquais mes contacts de la semaine passée avec les responsables syndicaux, permettez-moi, brièvement de faire le point, sur quatre des dossiers qui ont été au centre de nos discussions.

Je pense d'abord à l'avenir des régimes sociaux. Les organisations de travailleurs ont été unanimes pour considérer, avec le gouvernement, que ces régimes doivent être équilibrés. S'il y a des points de divergence sur telle ou telle méthode, il n'y en a pas sur la nécessité d'équilibrer immédiatement l'UNEDIC, la sécurité sociale et les régimes de retraite. C'est pourquoi le gouvernement n'hésitera pas à prendre ses responsabilités pour décider, par des décrets exceptionnels et temporaires, des économies indispensables *à l'équilibre de l'assurance chômage.* Il agira dans ce domaine comme il l'a déjà fait pour les cotisations ~~d'assurance chômage~~. Ces décrets, je le répète exceptionnels et temporaires en attendant un nouvel accord des partenaires sociaux, s'inspireront très largement des propositions faites par les syndicats, cette fois unis pour présenter des suggestions dont je salue le réalisme et le courage.

.../...

Le second dossier qui a retenu
notre attention concerne la retraite à 60 ans.
J'ai rappelé aux organisations syndicales
la détermination du gouvernement d'ouvrir
ce droit à la date prévue. Il s'agit en effet
d'une revendication de longue date de toutes
les organisations de travailleurs. Au 31 mars 1983,
la retraite de base du régime général sera,
en vertu de l'ordonnance du 31 mars 1982,
allouée à tous ceux qui le demanderont,
dès lors qu'ils auront atteint 60 ans et
37 années et demi de cotisations. Reste à
résoudre le problème des retraites complé-
mentaires. Comment allons-nous assurer leur
alignement ? C'est aux partenaires, gestion-
naires de ces régimes, de répondre . Il y a
plusieurs moyens de réaliser cet alignement.
Tous sont d'accord pour reconnaître qu'il
faut rapidement en choisir un. Le gouvernement,
quant à lui -je l'ai redit aux syndicats-
prendra, si les négociateurs salariaux et
patronaux n'y parviennent pas eux-mêmes, les
dispositions nécessaires pour que les enga-
gements soient tenus.

.../...

Le troisième dossier que je voudrais évoquer à l'occasion de notre rencontre, c'est celui des bas salaires. Il s'agit d'une des préoccupations centrales, et du gouvernement et des syndicats de travailleurs. Nous sommes tous tombés d'accord sur la nécessité de revoir la manière dont sont déterminés les bas salaires dans les conventions collectives et les accords d'entreprises. La révision des grilles, de façon à corriger les hiérarchies ouvrières, dépend des employeurs et des organisations de travailleurs. Là encore, le gouvernement s'en remet à eux dans un domaine qui est, par excellence, celui de la négociation collective. Il prend quant à lui, ses responsabilités dans la fonction publique, dans le secteur public, dans les décisions d'extension des conventions collectives et dans la progression du SMIC.

En ce qui concerne ce salaire minimum, j'ai rappelé aux partenaires, j'ai rappelé aux syndicats, que le gouvernement considérait que l'engagement

.../...

qu'il avait pris d'accroître de 4 % le pouvoir d'achat du SMIC en 1982 serait tenu avec un léger décalage dans le temps, décalage calqué sur celui qu'a subi l'ensemble des salaires du fait du blocage. La hausse du SMIC, qui sera décidée au ^{se} ~~1er~~ ^{une nouvelle assemblée} décembre, permettra ~~que l'augmentation~~ ^{une nouvelle assemblée} du pouvoir d'achat sur l'année 1982 ~~atteigne~~ ^{atteigne} ~~un chiffre de l'ordre de 3 %.~~ Le chiffre précis sera fixé par le Conseil des Ministres après la réunion, le 30 novembre, de la Commission supérieure de conventions collectives. ^{La} ~~un point~~ qui manquera pour atteindre les 4 %, ^{le but} sera donné au ~~premier~~ ^{premier} ~~trimestre~~ ^{trimestre} de 1983.

Le quatrième dossier, enfin, c'est celui de l'emploi. Le gouvernement est en train de gagner son combat contre l'inflation. Il faut qu'il gagne aussi son combat contre le chômage. Jusqu'ici, il est parvenu, conformément à l'engagement que j'avais pris en septembre 1981, à maintenir le chiffre des demandeurs d'emploi sur la ligne de crête des deux millions. Les augmentations des derniers mois ont été extraordinairement faibles par rapport

.../...

au passé, comme par rapport aux pays voisins. Aujourd'hui, le chômage est stabilisé en France. La suite dépendra de la situation économique internationale, de la politique industrielle que nous mènerons, de la volonté d'investissement des entreprises, mais aussi du partage du travail que nous pourrons réaliser.

A toutes les organisations syndicales, j'ai proposé qu'au cours de l'année 1983 nous nous concertions et que nous recherchions ensemble : gouvernement, syndicats et patronat, les moyens de réaliser, en 1984, des réductions de la durée du travail qui soient effectivement créatrices d'emplois. Parce que les avis sont encore divers sur la politique à mener en la matière, il nous faut, tous ensemble, réfléchir, puis négocier.

Vous le voyez, nous avons, avec les organisations syndicales, ouvert beaucoup de dossiers, pris des rendez-vous, décidé de contacts techniques, réfléchi aux réformes sociales des prochaines années.

.../...

Sur tous ces dossiers l'IRES aura des éléments à apporter, un rôle à jouer.

Les travailleurs français -les organisations syndicales me l'ont toutes répété- ont conscience que plus de justice sociale, plus de citoyenneté, une vie quotidienne meilleure, dépendent aussi de notre capacité collective à gérer rigoureusement une économie qui souffre de la crise internationale.

Pour que la rigueur de notre gestion soit au service de la justice sociale et de la solidarité, il nous faut examiner, les uns après les autres, sereinement et loyalement, tous les dossiers qui se présentent à nous.

Je suis convaincu que par la négociation franche et responsable nous trouverons en commun les solutions les meilleures. Telle est, en tous cas, l'ambition du gouvernement. Et sur cette voie, je ne doute pas que l'IRES nous apportera un concours important.

Par avance, je vous en remercie.

-oOo-